



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 1387

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la mise en oeuvre de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse nationale du crédit agricole. En effet, il semblerait que le décret d'application de l'article 13-I alinéa 4 de ce texte, relatif à l'institution d'un comité permanent du financement de l'agriculture auprès des ministres chargés de l'économie et de l'agriculture, n'ait pas encore été adopté à ce jour. En conséquence, il la prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a interrogé le Gouvernement sur le comité permanent du financement de l'agriculture. L'article 78 de la loi du 9 décembre 2004 sur la simplification du droit a abrogé l'article 13 de la loi n° 88-50 relative à la mutualisation de la Caisse nationale du crédit agricole prévoyant la création du comité permanent du financement de l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1387

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4953

Réponse publiée le : 4 septembre 2007, page 5443